



## Information relative aux éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En application des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef

La rémunération des membres du directoire se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable conditionnée par l'atteinte d'objectifs de performance fixés par le conseil de surveillance.

Il a été décidé par le conseil de surveillance du 3 mars 2017 que les rémunérations variables suivantes seraient versées aux membres du directoire au titre de l'année 2016 :

	Éric Marée	Christian Karst	Sébastien Huron	Habib Ramdani*	Jean-Pierre Dick
<b>Part variable versée au titre de l'année 2016</b>					
Montant (en €)	62 556	57 200	46 575	38 700	13 773
Pourcentage de la part variable cible	18,4%	21,6%	19%	35,5%	33,6%

\* Membre du directoire à compter du 23 juin 2016

Le conseil de surveillance du 3 mars 2017 a par ailleurs arrêté, sur proposition du comité des rémunérations, les éléments de rémunération suivants au titre de l'année 2017 :

	Éric Marée	Christian Karst	Sébastien Huron	Habib Ramdani	Jean-Pierre Dick
<b>Rémunération fixe</b>					
Montant (en €)	340 140	265 000	265 000	203 000	41 000
<b>Part variable cible</b>					
Montant (en €)	215 710	155 000	145 000	60 900	17 500
Pourcentage de la rémunération fixe	58,3%	58,5%	54,7%	30,0%	42,7%
<b>Pondération des critères d'attribution de la part variable</b>					
Chiffre d'affaires du Groupe	40%	40%	40%	40%	15%
EBITA avant RDL	30%	30%	30%	30%	15%
Génération de cash	30%	30%	30%	30%	--
Taux de notoriété de la marque	--	--	--	--	35%
Respect du programme de relations clients	--	--	--	--	35%

S'agissant de la rémunération variable des membres du directoire, le conseil de surveillance se réserve le droit d'appliquer un coefficient multiplicateur ou diviseur en raison d'événements de contexte exceptionnels.

Il est par ailleurs précisé que certains membres du directoire perçoivent également des jetons de présence au titre de leur mandat social dans certaines filiales du Groupe. Le montant potentiel de ces jetons de présence au titre de l'année 2017 est de 45 000 € pour Éric Marée et Christian Karst, 25 000 € pour Sébastien Huron.

VIRBAC: La santé animale est notre passion  
NYSE Euronext - Compartiment A / Code ISIN : FR0000031577 / MNEMO : VIRP  
Direction financière : tél. 04 92 08 71 32 - e-mail : [finances@virbac.com](mailto:finances@virbac.com)  
site : [www.virbac.com](http://www.virbac.com)